



Communiqué de presse
Lundi 4 mai 2020

Un chèque tourisme pour accompagner la reprise : les collectivités prêtes à s'engager interpellent le Premier ministre

Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine, **Carole Delga**, présidente de la Région Occitanie, **Laurent Ughetto**, président du Département de l'Ardèche, **Xavier Fortinon**, président du Conseil départemental des Landes, **André Viola**, président du Département de l'Aude, **Philippe Martin**, président du Département du Gers, **Mathieu Klein**, président du Département de Meurthe-et-Moselle, **Hervé Saulignac**, député de l'Ardèche, **Gisèle Biemouret**, députée du Gers, **Boris Vallaud**, député des Landes, et **Dominique Potier**, député de Meurthe-et-Moselle, **saisissent le Premier ministre Edouard Philippe d'une proposition commune pour soutenir le secteur touristique, de l'hôtellerie et de la restauration, et permettre aux Françaises et aux Français frappés par la crise, en particulier les moins favorisés, de prendre le chemin des vacances et des loisirs.**

Voici le courrier envoyé :

« La situation du secteur du tourisme suscite une très vive inquiétude aujourd'hui : deux millions d'emplois directs et indirects sont menacés, 210.000 cafés et restaurants et 20.000 hôtels sont en sursis. Le gouvernement comme les collectivités territoriales sont mobilisés pour le soutenir mais, au-delà de l'urgence, il faut accompagner durablement et cibler en priorité les publics et les secteurs les plus fragilisés par la crise.

C'est pour cela que nos territoires **proposent au Premier ministre d'agir directement, en toute transparence et de manière traçable**, via un titre spécial de paiement dédié (type titres-restaurant, chèques culture, chèques vacances, chèques cadeaux, CESU, CAP, etc.) abondé par l'État, les collectivités locales volontaires et éventuellement aussi les comités d'entreprise. Ce moyen de paiement, **sous forme d'un chèque ou dématérialisé**, serait **une aide à l'assiette, à la nuitée et au transport, qui pourrait être réservée aux familles modestes, éloignées des vacances**, c'est-à-dire un peu au-delà des 40% de Français qui ne partent jamais en vacances.

Les avantages sont nombreux : cela **garantirait une relance ciblée du secteur touristique** par la consommation, y compris en visant des territoires spécifiques, et en leur accordant une durée de vie limitée à six mois, ces titres **inciteraient à une reprise de la consommation rapide**. Cela aurait aussi l'intérêt d'un **effet multiplicateur du titre par le complément de son bénéficiaire lors de l'achat**, qui se traduirait ainsi par un apport d'affaires bien supérieur pour les commerçants.

Le **dispositif est simple, lisible et connu**. Des opérateurs existent et des solutions techniques réactives d'innovation sociale et de développement sont disponibles pour mettre en place rapidement un dispositif économiquement efficace et socialement juste. **Si l'État - y compris comme employeur - acceptait de s'engager dans ce dispositif plébiscité par les**

*acteurs du secteur touristique consultés, **nos collectivités prendraient leur part dans le financement et la mise en œuvre de ce dispositif.***

*Nous demandons donc au Premier ministre de **prendre l'initiative de réunir sans délai**, selon ses modalités, **les auteurs de cette proposition, les services compétents de l'Etat et les acteurs pertinents du tourisme** afin d'étudier et soutenir cette mesure dont nos territoires ont tant besoin afin qu'un dispositif puisse être opérationnel au moment où les professionnels de l'hôtellerie auront l'autorisation de reprendre leurs activités. »*

Contact presse :

Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr